

- On a réservé \$25 millions pour partager avec l'industrie les coûts de mise au point et de démonstration de nouveaux procédés et de nouvelles techniques antipollution à l'intention des fonderies de non-ferreux.
- Un montant de \$150 millions a été réservé à la mise en application de ces nouvelles techniques, en partage des frais avec les provinces et l'industrie.
- Le programme fédéral-provincial de recherches scientifiques de \$30 millions est maintenu et vise en partie à contrôler l'efficacité du programme canadien de réduction des émissions.
- On a établi pour les véhicules neufs des limites d'émissions conformes aux normes américaines pour les modèles de 1988.